

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUIN 2018**  
Salle Schuman – Hôtel de Communauté à Yutz

La séance est ouverte à 18h15.

Après avoir entendu quelques communications,

Le Bureau Communautaire :

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 3 mai 2018
- **AGREE** la candidature de la SCI REMU 2 à la place de M. Régis SCHEIL en vue de la cession d'une emprise d'environ 9 508 m<sup>2</sup> sous réserve d'arpentage sur la ZAC Espace Meilbourg et **FIXE** le prix de cession du terrain à hauteur de 118 € HT le m<sup>2</sup>, prix applicable aux surfaces précises
- **APPROUVE** la candidature de la SCI MAXIMMO YUTZ à la place de la société MAXILOR en vue de la cession du site dit « PROSIMO » d'une superficie de 41 000 m<sup>2</sup> sur les parcelles n°55 (pour partie) section 27, n°075 section 27, n°098 section 27, n°322 section 33, n°309 section 33 et n°0305 (pour partie) section 33 à Yutz, sur la ZAC ACTYPOLE sous réserve d'arpentage, et **FIXE** le prix de cession de l'ensemble à 1 850 000 € HT
- **APPROUVE** la convention de financement à signer avec la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette concernant l'étude relative aux mobilités transfrontalières et à la faisabilité d'un transport en commun en site propre à vocation frontalière
- S'agissant des ressources humaines :
  - **DECIDE** :
    - la création des postes énoncés ci-après, au 1<sup>er</sup> juin 2018 :
      - 1 poste d'Attaché principal à 75% du temps plein
      - 1 poste d'Adjoint administratif à 60% du temps complet
      - 1 poste d'Adjoint technique
      - 1 poste de Technicien
    - la création des postes énoncés ci-après, avec effet ultérieur :
      - 1 poste d'agent de maîtrise, au 1<sup>er</sup> juillet 2018
      - 1 poste d'Attaché, le 1<sup>er</sup> septembre 2018
    - la suppression des postes suivants, dès nomination des agents concernés :
      - 1 poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
      - 1 poste d'Attaché principal à 50 %
      - 1 poste d'Attaché à 30%
  - **APPROUVE** le recours à la mise à disposition de personnel par les services d'un Centre départemental de gestion, et notamment du CDG54, au vu des nécessités de service.

La séance est levée à 20h50.